



Alain Deschenaux

- 10 MÉDECINE *Le Conseil d'Etat soutient le master*
- 11 FRIBOURG *Les travaux du parking unique lancés en 2016*
- 12 ÉDUCATION *Une visite avec le Service éducatif itinérant*
- 13 GROLLEY *Le centre pour requérants ne fait pas de vagues*
- 14 BULLE *Renforcer l'attractivité du centre-ville*
- 15 PAYERNE *Un roi du bouillon au Salon des dégustations*

# Un congé pour créer un lien avec l'enfant

**ADOPTION** • *Il n'existe en Suisse aucun droit à un congé maternité en cas d'adoption. Une maman fribourgeoise, qui vient d'accueillir un second enfant, aurait souhaité faire une pause avant de reprendre le travail. Témoignage.*

STÉPHANIE SCHROETER

Evelyne est une jeune maman heureuse. Ravie mais très fatiguée. Non pas à cause des nuits courtes et entrecoupées par les appels de son bébé. Evelyne Chappuis et son mari Thierry ont récemment adopté un deuxième enfant. Une nouvelle responsabilité que ce couple de Fribourgeois assume en parallèle à sa vie professionnelle. Evelyne n'a en effet pas bénéficié d'un congé d'adoption. Professeure de violon dans une école de musique, elle a dû recommencer son travail deux semaines après son retour des Philippines.

«C'était rude car nous étions épuisés par le voyage et par tout ce que nous avons vécu durant les quelques semaines passées dans ce pays. Un congé aurait été un stress en moins et aurait permis d'être plus disponible», raconte Evelyne Chappuis qui a été choquée lorsque son employeur lui a refusé cette pause d'autant qu'elle l'avait obtenue pour son premier enfant.

«Notre fils pleurait à chaudes larmes à chaque fois que nous devions partir. Nous n'avons pas pu, financièrement, nous permettre de prendre un congé non payé. Nous avons réussi à nous organiser afin qu'il y ait toujours quelqu'un à la maison. Je me sens profondément blessée car il n'y a aucune reconnaissance pour les parents qui adoptent!»

## «Vraiment trop court!»

C'est que le droit fédéral ne prévoit aucune allocation maternité en cas d'adoption. Il réserve, en revanche, la possibilité aux cantons d'instaurer un congé d'adoption. Le canton de Genève fait office de pionnier en la matière et offre, depuis 2001, un congé maternité et d'adoption de 16 semaines à ses salariées. Saint-Gall, Zurich et le Jura proposent également quatre mois de congé payés.

## «Je me sens blessée car il n'y a aucune reconnaissance pour les parents qui adoptent»

EVELYNE CHAPPUIS

L'Etat de Fribourg, quant à lui, octroie un congé de douze semaines à une employée lors d'adoption (16 en cas de maternité) depuis 2003, date de l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel. Le collaborateur a en outre droit à quatre semaines de vacances lorsque «les démarches visant à accueillir l'enfant le nécessitent.»

Des solutions sont également prévues via les contrats de travail, conventions collectives d'entreprise et selon le bon vouloir de l'employeur. Si elles sont accordées, ces pauses sont souvent jugées trop brèves et peu adaptées aux besoins des enfants.

«C'était vraiment trop court! Trois mois c'est insuffisant! Personnellement, j'ai pu prendre



L'arrivée d'un enfant adopté dans une famille est une source de bonheur mais l'expérience peut s'avérer épuisante et douloureuse à cause des contraintes du monde du travail et de l'absence de congé spécifique. FOTOLIA/PHOTO PRÉTEXTE

18 semaines grâce à des heures supplémentaires. Mais idéalement un congé de six à douze mois serait idéal», explique Emma\* qui a adopté une petite fille ce printemps. «Nous avons de la chance car elle est très facile. Mais il est nécessaire d'être présent pour l'enfant dès son arrivée», poursuit-elle.

Un avis que partage Sonia Dietrich. Cette habitante de Rossens et son mari ont adopté deux enfants lorsqu'ils étaient âgés de quatre et huit mois. C'était il y a neuf et onze ans. «Je travaillais dans une entreprise qui ne prévoyait aucun congé en cas d'adoption. La responsable des ressources humaines a plaidé en ma faveur et j'ai pu bénéficier de douze semaines payées», raconte cette cadre d'une multinationale.

## Un an au Québec

Et de préciser: «C'est vraiment trop court car il y a la fatigue du voyage et le stress.» Les parents qui se lancent dans cette aventure doivent passer au moins cinq à six semaines dans le pays d'origine de leur futur enfant avant de retourner chez eux. «Quand nous sommes revenus, il ne restait que six semaines. On était épuisé. Et puis, il y a aussi le choc vécu par l'enfant qui vit de gros changements et qui doit s'habituer à un environnement inconnu. Six semaines ne suffisent pas pour créer un lien de confiance avec lui. Le congé devrait commencer au retour.»

Présidente de la section fribourgeoise «Adoptons-nous», Nathalie Allaman milite également en faveur d'un congé de plusieurs mois. «Il faut au moins deux ans

pour qu'un lien d'attachement puisse se faire entre l'enfant adopté et ses parents», explique cette maman de deux enfants accueillis il y a plus de dix ans et adepte de la «normalité adoptive». Ce concept, élaboré par la travailleuse sociale et psychothérapeute québécoise Johanne Lemieux, met en avant l'importance d'un congé d'adoption qui peut durer jusqu'à un an dans la partie francophone du Canada («LL» du 19 juin).

## La «normalité adoptive»

Un attachement qui se fait au fil des jours, des mois et même des années. «Ces enfants ont généralement vécu des traumatismes liés à leur abandon et leur passage à l'orphelinat. Ils ont vécu des ruptures de liens avec les adultes qui n'ont pas répondu à leurs besoins. Bref, ils n'ont pas confiance et ont une estime d'eux-mêmes quasi nulle. Ils ignorent que les parents sont là pour apporter de la sécurité.»

L'enfant qui arrive dans un nouveau foyer est, par conséquent, en état de choc face à des inconnus en lesquels il n'a pas confiance. Peu à peu, un lien se crée et la famille s'approprie. «Durant de nombreuses semaines, l'enfant va tester ses parents afin de voir s'il est en sécurité avec eux. Mais ce n'est pas encore de l'attachement! Il ne suffit pas de l'aimer et de le prendre dans ses bras pour cela», relève Nathalie Allaman qui, grâce à un chef «compréhensif», a pu mettre son travail entre parenthèses durant cinq mois à l'arrivée de ses enfants. «Si j'avais eu deux ou trois mois de plus, nous aurions pu construire quelque chose de plus solide.»

\* Prénom d'emprunt

## Moins d'enfants accueillis

Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, 383 enfants ont été adoptés en Suisse en 2014 contre 580 en 2010. «L'absence de congé n'est pas la cause de cette diminution mais il est clair que ça n'aide pas...», estime Renata Piller qui a créé, il y a plus de vingt ans, «Ouvre tes mains, SOS adoption» à Grolley. Cette fondation a pour objectif de soutenir et aider les parents dans leurs démarches d'adoption. «Ils sont souvent en souffrance. Les démarches administratives sont de plus en plus compliquées et diffèrent selon les cantons. Le fait que le congé adoption soit au bon vouloir de l'employeur est un problème supplémentaire», précise celle qui suit une dizaine de nouvelles familles par année. La lourdeur du processus et sa durée, plus de cinq ans parfois, ne sont pas les seuls facteurs expliquant la diminution du nombre d'adoptions. «Certains pays sont devenus plus exigeants et se sont même fermés à l'adoption. C'est le cas du Maroc. Et comme la législation internationale s'est durcie, les pays doivent d'abord trouver des solutions de placement à l'interne», indique Stéphane Quéru, chef du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) qui a enregistré 5 enfants accueillis en 2014 dans le canton de Fribourg soit la moitié moins qu'en 2010.

Il y a aussi des raisons financières. Les frais liés à l'adoption s'élevaient au minimum à 10 000 fr. selon Renata Piller. «L'obtention de l'autorisation en Suisse est chère. Il faut rajouter plusieurs frais comme ceux liés à un cours de préparation à l'adoption.» Il y a aussi le séjour dans le pays de l'enfant, dont la durée varie selon la destination mais qui peut être de plusieurs semaines. Les parents effectuent ces séjours durant leurs vacances puis demandent parfois des congés non payés une fois de retour au bercail. Mais là encore, une telle pause, si elle est accordée, n'est pas à la portée de toutes les bourses... SSC

## DES INITIATIVES AU NIVEAU FÉDÉRAL

Un congé payé de quatre mois pour l'adoption d'un enfant de moins de quatre ans? L'idée a été lancée par le conseiller national démocrate-chrétien Marco Romano. Le Tessinois a en effet déposé, fin 2013, une initiative parlementaire demandant l'introduction des allocations pour perte de gain en cas d'adoption. Une majorité de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats s'est prononcée favorablement en mars estimant qu'il est dans l'intérêt des enfants adoptés de tisser des liens familiaux avec leurs parents. Le sujet reviendra prochainement sur la table du parlement fédéral mais rien n'est encore fait puisque le Conseil des Etats a rejeté, en mars, une initiative du canton de Neuchâtel demandant que les femmes qui adoptent puissent bénéficier d'un congé similaire au congé maternité. Pour motiver leur refus d'entrer en matière, les partis bourgeois ont mis en avant la responsabilité personnelle des familles qui accueillent un enfant. Le parti socialiste par la voix de la Genevoise Liliane Maury Pasquier avait alors rappelé qu'adopter un enfant est autant un choix personnel que d'en concevoir un. SSC

PUBLICITÉ

www.pdc-fr.ch, #PDCfr15

1

BEAT VONLANTHEN CHRISTIAN DUCOTTERD ERIC COLLOMB CHRISTINE BULLIARD-MARBACH DOMINIQUE DE BUMAN SUSANNE AEBISCHER DOMINIQUE BUTTY JEAN-PIERRE DOUTAZ

JE LE FAIS POUR FRIBOURG

PDC pvl LISTES 1 ET 6